

COTTONPAD DEMAQUILLANT

Humidifiez un rebord du notre disque démaquillant solide et frottez-le sur peau mouillée pour activer une crème nettoyante légère à masser sur la peau avant de rincer. Elimine même le maquillage des yeux. Réutilisable et zéro déchet, il est économique et écologique!

% Origine naturelle *
99%



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	VIVASTAR® CS 200 GLUCOSE	Glucose	19,75	Humectant	19,75
	MEARLMICA® SV	Mica	2,50	Agent de charge	2,50
	VIVASTAR® CS 002 ALGINATE	Algin	4,00	Agent rhéologique	4,00
	SULFATE CALCIUM E516 SUPERFINE (Quaron)	Calcium Sulfate	4,00	Activateur	4,00
	TETRASODIUM PYROPHOSPHATE (Adetis)	Tetrasodium Pyrophosphate	0,35	Chélatant	0,35
	CLOISONNE® GREEN 828C	Mica (and) Titanium Dioxide (and) Chromium Oxide Greens	0,30	Nacre	0,30
	VITACEL® CS 300 FC	Cellulose	2,50	Agent anti-craquellement	2,50
B	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	45,40		45,40
	PLANTACARE® 2000 UP	Decyl Glucoside (and) Water	10,00	Tensioactif non-ionique	10,00
	ORGANIC GLYCERINE	Glycerin	10,00	Humectant	10,00
	GEOGARD® ECT (CQ Masso)	Benzyl Alcohol (and) Salicylic Acid (and) Glycerin (and) Sorbic Acid	1,00	Conservateur	0,00
	PARFUM COSMOS BLUEBERRY (Robertet)	Parfum	0,20	Parfum	0,20
	SOLUTION D'ACIDE CITRIQUE A 20%	Water (and) Citric Acid	QS	Ajusteur de pH	QS

CARACTERISTIQUES

Aspect : Pad vert pomme

pH : 6,5 - 6,8
(10% dans l'eau)

Viscosité : NA

PROCESS

Homogénéiser la phase A puis ajouter la phase B et homogénéiser. Couler dès que le produit est homogène.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.